

Réunion CSE ordinaire du 25 mai 2023

Vos élus Force Ouvrière en PACA

Collège 1 Abdoulaye SAMBA / Marc-Antoine PÉAN

Collège 2 Laurence VERY / Sébastien MOULLET
Fabrice SMACCHIA / Dany KOSKAS

Collège 3 Béatrice RICHARD

Représentant syndical : Pierre BERTOMEU

Trésorerie du CSE :

Clôture de l'exercice 2022 :

Le résultat pour l'année 2022, compte-tenu des réserves cumulées ces dernières années, est excédentaire de:

+545 848 € pour les ASC

+670 626 € pour le compte de fonctionnement

France travail :

Pas de document présenté sur ce point, la direction fait état des webinaires, conférences ... avec la DG, le ministère ou Thibaut Gully.

- L'Avant-Projet de loi est connu, Il passera au conseil des ministres du 7 juin. Le premier passage au parlement serait au Sénat. Il n'est pas prévu pour l'instant à la session qui se termine au 30 Juin.

- La quasi-totalité des articles seraient prévus pour une application au 1^{er} janvier 2025... Néanmoins Pole Emploi deviendrait France Travail le 1^{er} janvier 2024 !

- Le S.I. (Système Informatique) serait commun à tous les opérateurs, Ce serait un « cloud » (plate-forme *nuage*). Ce SI sera-t-il basé sur MAP ? Pas de réponse à ce jour.

- Le système de la G.L. sera abandonné au profit de dispositifs « incitant aux sorties vers l'emploi », le terme sanction n'est pas approprié.

- Les conseillers Pole Emploi (France Travail donc) seraient les Pilotes, Garants, Accompagnants, Observateurs, Contrôleurs des accompagnants... de la totalité des parcours.

- Tous les C.E. (Contrat d'Engagement), une extension nationale du CER (le Contrat d'Engagement Réciproque, connu aujourd'hui dans le 13) seront conclus avec France Travail. Ce C.E. sera sur la base du foyer.

- Sur l'accroissement potentiel du nombre de personnes orientées vers France Travail : BRSA et tous les autres « invisibles », il n'est pas prévu de moyens humains supplémentaires ..., pour Pole Emploi : « *la baisse du chômage n'entraînera pas de baisse simultanée des conseillers* »

- La maille du dispositif (territoire, ville, département, région ...) : rien n'est décidé à ce jour.

- La gouvernance : rien n'est décidé à ce jour.

- PIC : les montants 2024 seront annoncés fin juin 2023 pour 1 an.

PE entretien des relations privilégiées avec le conseil régional.

En septembre une annonce spécifique est prévue sur une coopération renforcée avec PE.

-L'expérimentation BRSA se poursuit (démarrage mi-mars) en région PACA, des ajustements sur le plan métier sont toujours en cours, sur le plan condition d'accueil la direction se dit satisfaite ! Une présentation au CSSCT sera faite.

A ce jour, 50 BRSA ont été reçus par PE en compagnie de conseillers du département qui assurent l'orientation des BRSA (les CORSA).

La proportion d'orientation vers les modalités Social ou Socio-Pro sont plus importantes que ce qui était prévu dans les documents préparatoires de l'Expérimentation.

La pratique entre conseiller Pole Emploi et CORSA devront être harmonisées (les CORSA orientent en 10')

Le public BRSA semble « satisfait » selon la direction.

Si vous souhaitez plus de détails sur l'actualité France travail, rdv sur [notre site FO](#).

Dans ce dossier France Travail, FO a interpellé la direction sur nos conditions de travail : celle de la gestion d'un volume de public plus important (RSA, mission locale, conjoint des RSA eux aussi indemnisé), sans moyens supplémentaires à ce jour.

Marche générale de l'établissement

Bilan CRE 2022

[Au constat établi par plusieurs OS sur les incohérences de plusieurs chiffres, décomptes figurant dans le document, la DR en séance s'engage à faire parvenir au plus tôt un document corrigé et vérifié, comprenant les chiffres de l'année n-1]

Les orientations définissent 3 axes:

1. Les volumes de contrôles

- 41600 contrôles à clôturer pour PACA en 2022 (objectif identique sur 2023)

2. L'accélération de la durée d'un contrôle

- Tout dossier ouvert doit faire l'objet d'une décision dans un délai maximum de 25 jours calendaires.

- Réduction de la période d'observation de 12 mois à 3 mois,

- Il est proposé systématiquement un échange avec le demandeur d'emploi

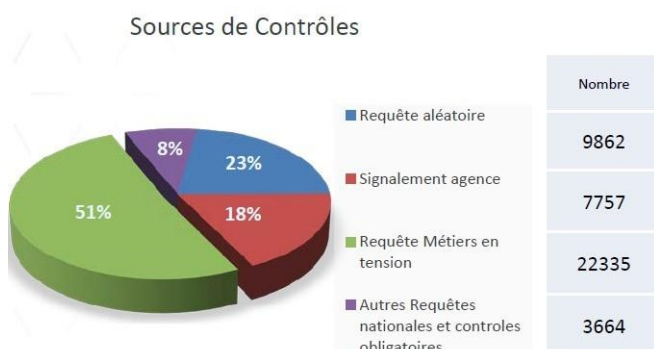
3. Un ajustement des sources de contrôles

- Métiers en tensions et sortant de formations: repère entre 50% et 60% des contrôles

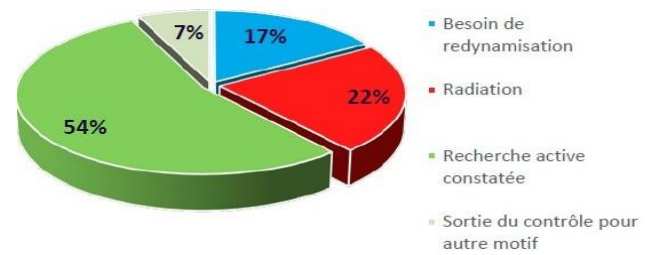
- Contrôles aléatoires: repère entre 20% et 25% des contrôles.

- Signalement agences: repère d'environ 20% des contrôles.

Les résultats :



Motifs de Clôtures



- Les équipes CRE interviennent régulièrement à la demande des agences pour sensibiliser les collaborateurs sur les orientations et procédures CRE.

- Le **délai moyen de clôture** d'un contrôle en 2022 est de **17,4 jours** en progrès de 3,6 jours par rapport à 2021.

FO constate une explosion du nombre de radiations sur un an, soit +3104 radiations, ce qui représente +50% de plus par rapport à 2021.

A notre grand regret, la direction n'est pas en mesure de nous communiquer le pourcentage de radiations en lien avec les signalements agence, cependant elle nous informe qu'au moins 40% des signalements aboutissent à des actions de redynamisation pour le DE.

Rappel de la Procédure CRE :

- Un questionnaire est envoyé, le DE a 10 jours pour répondre.
- 2 rappels téléphoniques minimum sont fait.
- Un envoi de courrier

Si le DE ne se manifeste pas suite à ces étapes, une radiation est prononcée.

Les contacts physiques DE/CRE sont extrêmement rares.

Malgré le nombre de contrôles en augmentation les effectifs CRE n'ont pas évolués.

La redynamisation de DE est effectuée sur la base d'un jalon. L'approche du contrôle avec les personnes proches de la retraite est dite « bienveillante » par la Direction.



Déclaration FO

La course effrénée à la baisse artificielle du taux de chômage, coûte que coûte, conduit à transformer Pôle emploi en agence de contrôle de l'attitude des chômeurs, plutôt qu'en agence d'accompagnement pour la recherche d'un emploi.

Ces mesures conduisent à la précarisation d'un certain nombre de salariés au chômage, déjà

touchés par les réformes successives de l'assurance chômage, en leur imposant, au risque de perdre leur indemnisation, de devoir reprendre un emploi à des conditions salariales bien moindres.

Les chiffres 2022 en PACA confirment bien cette volonté, le nombre de radiation ont augmenté de 50% en un an, soit 3000 radiation de plus.

La lutte contre le chômage doit d'abord passer par des propositions d'offres d'emploi de qualité.

Les entreprises devant prendre leur part de responsabilité, en améliorant les conditions de travail et d'emploi !

Bilan RSE 2022

Pour rappel, les objectifs du RSE :

- 1 - Proposer des services 100% accessibles et inclusifs (particulièrement pour les personnes en situation de handicap)
- 2 - Répondre à l'urgence climatique en réduisant nos émissions carbone
- 3 - Favoriser la diversité et faire reculer les situations de discrimination en lien avec l'emploi
- 4 - Développer l'engagement des collaborateurs et le dialogue avec les parties prenantes

Forfait Mobilité Durable

L'indemnité financière du forfait mobilité durable sera versée en juillet 2023 aux collaborateurs qui en ont fait la demande l'année dernière, le projet va bientôt être voté en conseil administration avec effet rétroactif pour 2022 et prolongé pour 2023.

Renault CareMakers

L'opération Renault CareMakers est un réseau de garages associés qui s'engagent à fournir des véhicules d'occasions voir à réparer des véhicules a des coûts moindres pour aider les DE à retrouver un emploi.

Troubles DYS

Seulement 110 personnes ont répondu au questionnaire. C'est peu comparé aux effectifs totaux de 4700 agents.

Une communication exclusive par intranet n'est pas suffisante. Nous avons invité la direction à réfléchir à une autre forme de communication et de sensibilisation du réseau aux problématiques RSE pour que les agents deviennent acteurs de la démarche RSE qui constitue un enjeu important aujourd'hui.

⇒ La direction considère que c'est suffisant.

Aménagement vélos des sites

Il n'est pas prévu d'aménagement de parking vélo type arceaux vélos pour les DE

Actualité régionale

Travail le dimanche 28 mai 2023 : participation au Grand Prix des Camions du Castellet

Le Grand-Prix Camions du Castellet aura lieu les 27 & 28 mai 2023 sur le Circuit Paul Ricard.

Le village partenaires sera animé par des professionnels du Transport et de la logistique qui répondront aux questions des usagers.

Pour attirer davantage de demandeurs d'emploi vers ce secteur en tension, Pôle emploi animera un stand avec des casques de réalité virtuelle pour s'immerger de façon réaliste aux métiers du Transport et de la Logistique.

Dans ce cadre, une mobilisation de 2 collaborateurs est à prévoir le samedi et dimanche 28 mai 2023.

A ce titre, les agences de proximité seront sollicitées.

Les heures effectuées durant la journée du samedi seront en heures supplémentaires, celles de dimanche seront rémunérées selon les dispositions légales en vigueur (payées double selon la CCN article 9 §5)

Pour FO, dans le cadre de l'engagement RSE de Pôle Emploi, la participation de Pôle Emploi PACA à ce type d'événements très polluant pose question.

⇒ Réponse de la direction : « L'évènement attend 40 000 personnes donc il faut y être !!! » ... **circulez, il n'y a rien à voir !**

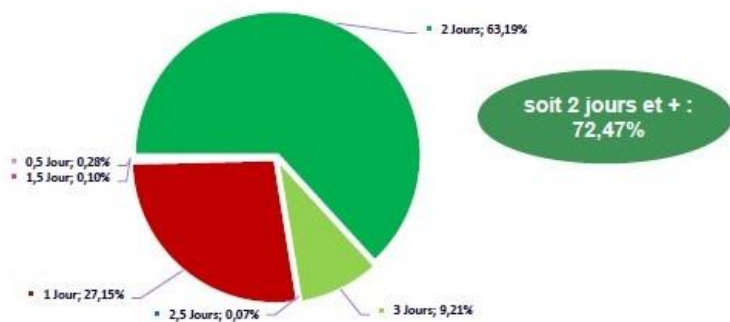
Ressources Humaines

Point sur la campagne télétravail 2023*

Nombre total de télétravailleur en PACA : 3492 soit 98% des demandes ont été accordées.

32 agents en travail de proximité.

Répartition par volume de jours accordés par semaine (hors forfait annuel)



Concernant le Télétravail TH :

FO a demandé à la direction de faire un rappel au manager concernant le télétravail TH prescrit par le médecin du travail. Cette prescription n'est pas soumise à l'accord télétravail classique en vigueur à Pôle emploi.

Il ne s'agit pas d'un choix de l'agent mais bien d'une nécessité liée à son handicap.

Nous sommes trop souvent sollicités par les collègues, bénéficiant de la reconnaissance « Travailleur handicapé », et que l'on fait culpabiliser.

Les managers n'ont en aucun cas à négocier ou à exiger du collaborateur qu'il revoie ce nombre de jours de télétravail prescrit par le médecin du travail.

La direction informe qu'une distinction est à faire entre la préconisation et prescription. La préconisation peut être revue par l'employeur si le médecin du travail a octroyé ces jours de télétravail dans le cadre d'une amélioration de la Qualité de Vie au Travail (améliorer son confort du quotidien). Pour s'imposer à l'employeur, le médecin du travail doit préciser que les jours de télétravail prescrits sont demandés dans le cadre du maintien dans l'emploi (sans télétravail l'agent ne pourrait pas travailler). L'accord prévoit que les jours de télétravail TH est imposé dans un cadre d'un maintien dans l'emploi.

Point d'information sur l'intéressement 2023

Accord signé valablement.

Le principe reste le même que précédemment avec une baisse des objectifs des indicateurs.

La cible des indicateurs pour 2023 :

ACO2 = 80 % (= 1/3 de la prime)

IND2 = 72% (= 1/3 de la prime)

ENT2 = 82.5% (= 1/3 de la prime)

Le taux d'atteinte déterminera la part du montant pris en compte par indicateur.

Taux d'atteinte	Quote-part distribuable
< 95 %	0 %
≥ 95 % et < 96 %	50 %
≥ 96 % et < 98 %	75 %
≥ 98 % et < 100 %	95 %
≥ 100 %	100 %

Budget régional

L'Aide exceptionnelle AIJ a été utilisée à hauteur de 1%, aide donnée avant le CEJ, les 3 x 500 €, faiblement conso car nous sommes actuellement sur de l'allocation CEJ.